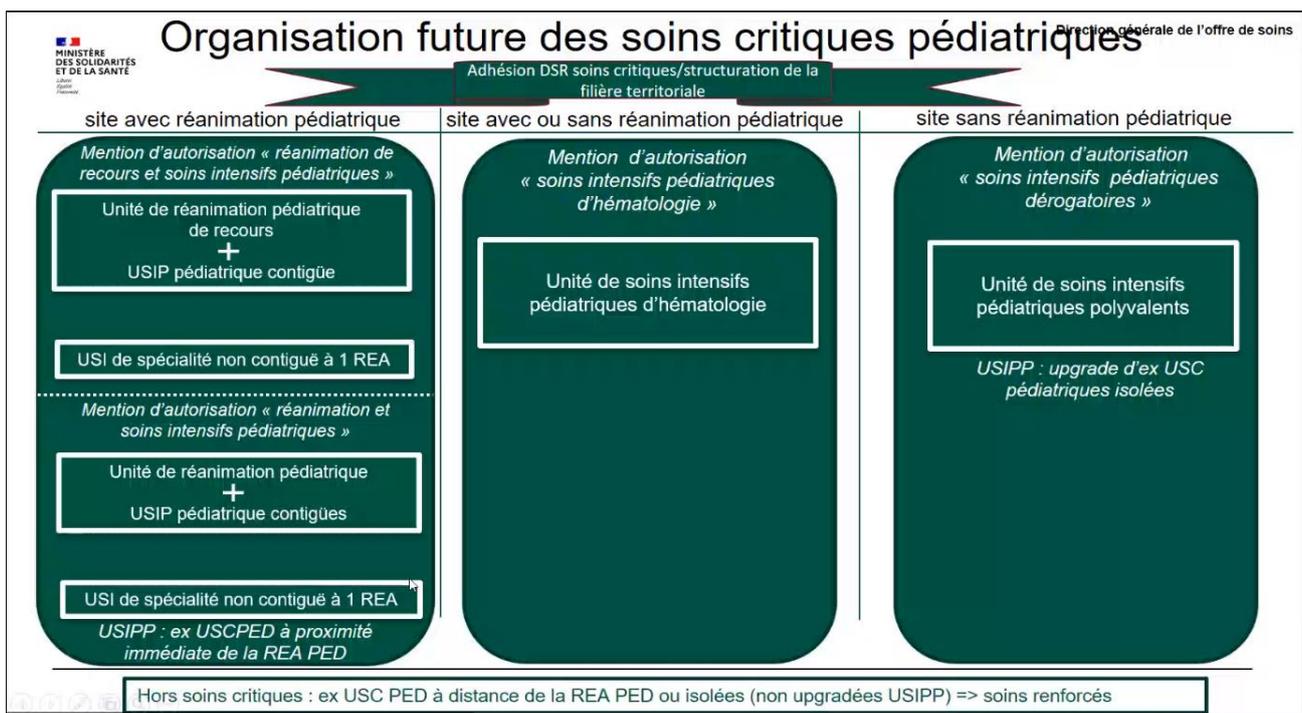
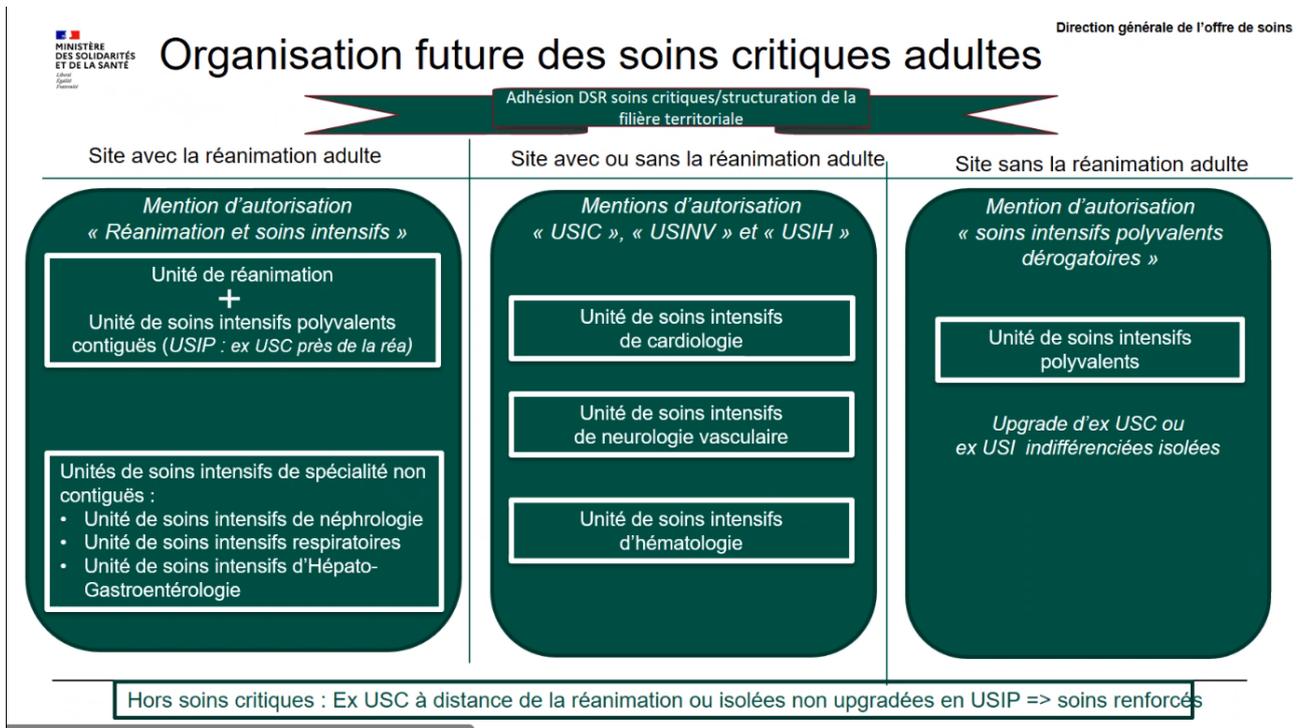


La réforme des autorisations des soins critiques, dont les textes ont été publiés le 27 avril 2022, peut-être résumée à l'aide des trois schémas suivants



## Mention et typologie de patients pris en charge



### Mentions

### Typologie de patients pris en charge

1 Réanimation et soins intensifs	présentent ou sont susceptibles de présenter une ou plusieurs défaillances aiguës	+	pouvant impliquer le recours à une ou plusieurs méthodes de suppléance
2 Soins intensifs polyvalents dérogatoires	sont susceptibles de présenter une ou plusieurs défaillances aiguës	+	pouvant impliquer de façon transitoire le recours à une méthode de suppléance, dans l'attente le cas échéant d'un transfert en réanimation.
3 Soins intensifs de cardiologie	présentent ou sont susceptibles de présenter une défaillance aiguë liée à une pathologie cardiovasculaire	+	Imposant des traitements spécifiques cardiologiques et pouvant impliquer le recours à une méthode de suppléance
4 Soins intensifs de neurologie vasculaire	présentent ou sont susceptibles de présenter une défaillance aiguë liée à une pathologie neuro-vasculaire	+	imposant des traitements spécifiques neuro-vasculaires, de prévention et de rééducation neurologique et cognitive
5 Soins intensifs d'hématologie	présentent ou sont susceptibles de présenter une défaillance aiguë liée à une pathologie hématologique	+	imposant des traitements spécifiques hématologiques nécessitant un ou des séjours en secteur stérile